



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

11 Laurier St./ 11 rue, Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Scientific, Medical and Photographic Division /
Division de l'équipement scientifique, des produits
photographiques et pharmaceutiques
L'Esplanade Laurier
140 O'Connor Street,
East Tower, 7th Floor
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Title - Sujet Équipement de lab et sci.	
Solicitation No. - N° de l'invitation E60PV-19EQUI/B	Amendment No. - N° modif. 009
Client Reference No. - N° de référence du client E60PV-19EQUI	Date 2019-09-16
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$PV-958-77438	
File No. - N° de dossier pv958.E60PV-19EQUI	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-10-16	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Beaulne, Sylvianne	Buyer Id - Id de l'acheteur pv958
Telephone No. - N° de téléphone (343) 550-1739 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cette révision a pour but de répondre aux questions reçues à ce jour et de modifier la demande d'arrangement en matière d'approvisionnement :

1. Questions et réponses

Question 24

A la partie 4, sous 4.1 procédures d'évaluation, qui est l'équipe? Quel est leurs expériences? Comment peuvent-ils évaluer la différence technique entre les instruments, si applicable (700 sous-catégories)? Sera-t-elle basée seulement sur le pourcentage de rabais? Si non, sur quel base sera-t-elle basée exactement (détails)?

Réponse 24

Ceci est une demande d'arrangement en matière d'approvisionnement, pour cette raison, tel que mentionné dans l'amendement 007, un arrangement en matière d'approvisionnement est une méthode d'approvisionnement utilisée par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) pour acquérir des biens et des services. Un arrangement en matière d'approvisionnement n'est pas un contrat et aucune des parties n'est légalement liée suite à la signature d'un arrangement en matière d'approvisionnement uniquement.

Les arrangements en matière d'approvisionnement comprennent un ensemble de conditions prédéterminées qui s'appliquent aux demandes de soumissions et aux contrats subséquents. Ces arrangements permettent aux ministères clients d'émettre des demandes de soumissions à un groupe de fournisseurs pré qualifiés pour des besoins spécifiques. Ils se distinguent ainsi des offres à commandes dans lesquelles les ministères clients ne peuvent demander qu'une partie de certains biens ou services, qui sont déjà définis et dont le prix est établi.

En conclusion TPSGC n'évaluera aucune différence technique entre les instruments, TPSGC ne demande aucun produit spécifique à ce moment ci.

L'évaluation sera sur les critères techniques obligatoires et côtés. L'évaluation a pour but de pré qualifié des fournisseurs par catégorie ou sous-catégorie de produits. Les besoins seront traité tel que mentionné a la partie 6 - Arrangement en matière d'approvisionnement et clauses du contrat subséquent, Section B – Demande de soumissions et clauses du contrat subséquent, sous 6.2.1 – Limites du contrat.

Question 25

A la partie 4, sous 4.1.1.2 (2018-03-13) Phase I : Soumission financière : nous comprenons qu'à la phase I vous allez aborder l'arrangement financière (section II) et vous évaluez :

a) O1.A Offre par catégories :

Il y a 700 sous-catégories. Dans le passé, Canada essayait de limiter le nombre de fournisseurs basé sur le principe du plus gros panier. Nous aimerions savoir explicitement comment cette section obligatoire sera évaluée. Est-ce toujours sur qui est capable d'offrir le plus gros panier? Ce qui signifie qu'un fournisseur qui peut offrir 1-100 sous-catégories peut être éliminé, puisque d'autres peuvent offrir 300-500 sous-catégories?

b) O1.B Liste des manufacturiers

Canada demande une liste de manufacturiers? Plusieurs compagnies qui vendent des versions OEM comme les leurs, se diront manufacturier, quand nous savons que ce n'est pas le cas. Donc comment Canada procédera à cette situation d'OEM qui fait en sorte que les informations des manufacturiers sont importantes pour le Canada?

c) O1.C Rabais

Comment cette partie sera-t-elle évaluée? Est-ce que le Canada a besoin d'une politique d'assurance pour le meilleur prix du marché Canadian et non pas par le plus grand pourcentage de rabais, qui ne veut réellement rien dire?

Réponse 25

Le fournisseur doit compléter l'annexe G – modèle de produits et rabais, les instructions pour vous aider à le remplir se retrouvent sous l'annexe B- Instructions pour le modèle de produits et rabais.

- a) Il y a aucune limitation sur le nombre d'arrangement résultant de cette demande d'arrangement en matière d'approvisionnement. Cette liste de fournisseurs sera utilisée pour identifier quels fournisseurs seront invités dans les sollicitations futurs pour des types d'équipement ou des produits spécifiques.
- b) Tel que mentionné sous O1.B – liste des manufacturiers, TPSGC demande que le fournisseur doit énumérer les manufacturiers auxquels il est autorisé à vendre ses produits pour chaque catégorie et/ou sous-catégorie d'équipements ou de produits. Une lettre peut être demandée pendant la durée de l'arrangement en matière d'approvisionnement pour confirmer que le fournisseur est toujours un distributeur désigné du manufacturier.
- c) Le pourcentage de rabais proposé par le fournisseur sera utilisé et seulement pris en considération lorsque le département client aura un besoin. Pour les besoins de moins de 25 000\$, les départements clients prendrons en considération le pourcentage de rabais au moment du contrat. Pour les besoins de plus de 25 000\$, une sollicitation sera publiée aux fournisseurs pré qualifiés à la catégorie de produit requis.

Question 26

A la partie 4, sous 4.1.1.3 (2018-03-13) Phase II : Soumission Technique : (g) «...Par exemple, un critère obligatoire admissible qui exige l'obtention d'un nombre minimum de points pour être considéré conforme sera évalué à la phase II afin de déterminer si cette note minimum obligatoire aurait été obtenue si le fournisseur n'avait pas soumis les renseignements supplémentaires en réponse au REC. Dans ce cas, l'arrangement sera considéré comme étant conforme par rapport à ce critère obligatoire admissible et les renseignements supplémentaires soumis par le fournisseur lieront le fournisseur dans le cadre de son arrangement, mais la note originale du fournisseur, qui était inférieure à la note minimum obligatoire pour ce critère obligatoire admissible, ne changera pas, et c'est cette note originale qui sera utilisée pour calculer les notes pour l'arrangement.»

Cela signifie-t-il que même de bonne foi, si un fournisseur désire apporter des modifications et améliorer son système existant pour répondre au besoin du Canada, ça ne fera aucune différence à son pointage? Pourquoi les améliorations faites par un fournisseur ne lui donneraient pas une chance d'améliorer son pointage original? Est-ce que le système de pointage affecte la manière dont les clients vont regarder une compagnie? Comme conséquence, est-ce que ce pointage va affecter les commandes des clients vers une compagnie qui a un pointage bas dans les critères techniques? Ce n'est pas considéré comme un préjudice pour certaines compagnies? Nous croyons que le but du Canada pour cet arrangement en matière d'approvisionnement est de voir et aussi d'évaluer la capacité d'une compagnie à s'adapter au besoin du Canada et d'offrir le meilleur service.

Réponse 26

- Sous la phase II des soumissions en phase – TPSGC vont seulement s'assurer qu'il y a aucune information manquante dans votre arrangement technique.
- Il n'y a aucun critère technique côté d'inclus dans le processus de conformité des soumissions en phases, seulement les critères techniques obligatoires.

- Les départements clients ne recevront pas le pointage final de l'évaluation. Ils auront seulement accès à la liste des fournisseurs pré qualifiés sous chaque catégorie et sous-catégorie.
- Le but de cet arrangement en matière d'approvisionnement est de créer une liste de fournisseur pré qualifié par catégorie de produit pour simplifier tous besoins futurs.

Question 27

A l'exigence côté 1 (E1) : Principes du service à la clientèle : «*Le fournisseur devrait décrire clairement ses principes de service à la clientèle, y compris le soutien technique offert avant et après la vente, le processus de demande de garantie et le service à la clientèle bilingue.*»

Nous pouvons constater que vous avez 4 résultats différents : 200 pts pour exceptionnel, 140 pts pour satisfaisant, 80 pts pour insatisfaisant et 0 pt pour n'a pas fourni de renseignements pouvant faire l'objet d'une évaluation. Maintenant, Canada nous demande de décrire et donc cette évaluation sera-t-elle basée sur qui va écrire la meilleure description de ses principes de service à la clientèle? Qui fera l'évaluation de cette section et quel sera le tableau qui sera utilisé pour l'évaluation de chaque compagnie? Est-ce qu'il y aura des évaluateurs différents de sorte que l'objectivité pourrait poser problème? Le Canada n'est-il pas d'avis que cette section doit être clarifiée et qu'un véritable tableau, grille ou même un exemple de réponse devrait être offert afin qu'aucun préjudice ne soit causé?

Réponse 27

Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les arrangements. Chaque proposition sera évalué et côté par rapport aux critères côtés définis.

Question 28

A l'exigence côté 3 (E3) : Site Web du fournisseur: Nous devons fournir une bonne description du site web basé sur l'expérience des clients et sur des exemples de pages web démontrant des données techniques de certains équipements. Comment ceci sera évalué et par qui? Est-ce qu'il y a une grille pour l'évaluation (exemple : spécifications : 10pts, brochure : 10pts, tec.)?

Réponse 28

Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les arrangements. Chaque proposition sera évalué et côté par rapport aux critères côtés définis.

Question 29

A l'exigence côté 4 (E4) : Environnemental, critère C4-2 étiquettes écologiques : Étant un distributeur de biens importés, comment pouvons-nous positivement influencer l'étiquetage écologiques? Le Canada peut-il fournir des conseils à ce sujet?

Réponse 29

Le Canada demande que vous indiquiez toute certification d'étiquettes écologiques qui indique que certains de vos produits et procédés sont à privilégier du point de vue environnemental.

Question 30

Est-ce que la clause «Attestation des prix» s'applique à cet appel d'offre?

Réponse 30

Nous ne demandons pas de prix à ce moment, pour cette raison il n'y a pas d'attestation de prix à inclure.

Question 31

A l'exigence côté 3 (E3), Site Web du fournisseur :

- a) Que voulez-vous dire par une expérience détaillée canadienne? Est-ce relié aux témoignages ou révisions des clients?
- b) Est-ce que ce paragraphe fait référence au site web e-commerce? Qu'en est-il du fournisseur qui n'a pas de e-commerce, est-ce qu'ils seront disqualifiés? Qu'en est-il des clients qui ont le e-commerce mais aucun espace dans le site web e-commerce pour écrire leur expérience?

Réponse 31

- a) Le fournisseur devrait démontrer qu'il a un site Web détaillant les spécifications techniques de l'équipement et du produit et une description de l'expérience offert au client sur le site web (compte-client personnalisé, historique d'achats, ...).
- b) Non.

Question 32

Dans la table des critères environnementaux – les choix disponibles sont Oui et Non, qu'en est-il du N/A puisque certains de ces questions sont non applicable pour nous?

Réponse 32

Si la réponse est non applicable (N/A), vous devriez prendre l'option non.

2. Révision à la demande d'arrangement en matière d'approvisionnement

A la partie 4, sous 4.3 critères techniques côtés, exigence côté 4 (E4) – Environnemental

Supprimer :

C4-1	Politiques de gestion environnementale : Avez-vous mis en place dans le cadre de vos activités un système de gestion environnementale qui comprend une certification (p. ex. ISO 14001, ou tout autre système de gestion environnementale reconnu par un tiers)?			Fournissez une certification d'un tiers pour le système de gestion de l'environnement
------	--	--	--	---

Insérer :

C4-1	Politiques de gestion environnementale : Avez-vous mis en place dans le cadre de vos activités un système de gestion environnementale (p. ex. ISO 14001, ou tout autre système de gestion environnementale reconnu par un tiers ou un système			Fournissez une certification d'un tiers ou un système de gestion environnementale conforme à la politique interne.
------	---	--	--	--

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60PV-19EQUI/B
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60PV-19EQUI

Amd. No. - N° de la modif.
009
File No. - N° du dossier
PV958. E60PV-19EQUI

Buyer ID - Id de l'acheteur
PV958
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

	de gestion de l'environnement interne)?			
--	---	--	--	--

A la partie 4, sous 4.3 critères techniques côtés, exigence côté 4 (E4) – Environnemental

Supprimer :

C4-3	Politique de gestion des produits chimiques			Décrivez votre politique de gestion des produits chimiques, y compris un énoncé qui décrit comment l'entreprise évalue et réduit les incidences sur la santé humaine et la santé de l'écosystème.
------	---	--	--	---

Insérer :

C4-3	Politique de gestion des produits chimiques			Décrivez votre politique de gestion des produits chimiques, y compris un énoncé qui décrit comment l'entreprise évalue et réduit les incidences sur la santé humaine et la santé de l'écosystème et/ou comment l'entreprise choisit son manufacturier avec une politique de gestion des produits chimiques.
------	---	--	--	---

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMENTENT LES MÊMES